Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260923-CCAS_2026_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre Communal d'Action Sociale **- COMMUNE DE FONSORBES –** *Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance-du-Touch*		Séance du **23 septembre 2026**
L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fonsorbes, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAFOUX Mathieu.		Acte n° **CCAS 2026-20**
Présent·e·s	Mmes ARMADEIL Elodie, BUSSIERE Céline, COUSTEAU Sophie, DUPRAT Céline, DURIER Marie-Françoise, ECHE Patricia, LABRUYERE Martine, LACOSTE Christine, LAFFONT Nicole, OUSTY Marie-Thérèse, PAUSÉ Johanne MM. ALLAGNAT Jean-François, DARAM Pascal, DUPUY Aurélien, LAFOUX Mathieu	**Membres en exercice** 17
Absent.e.s représenté.e.s	Mme BACCOU Valérie a donné procuration à Mr DARAM Pascal Mme LEMIRE Claudine a donné procuration à Mme LACOSTE Christine	**Membres présents** 15
Absent.e.s		**Date de la convocation** 18/09/2026
Secrétaire de séance	Mme LABRUYERE Martine	

Thème	5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
Objet	**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Vu l'article R. 123-19 du Code de l'action sociale et des familles portant possibilité de désigner une commission permanente au sein du conseil d'administration,

Vu l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux délégations consenties par le conseil d'administration,

Vu la délibération du 08 avril 2026 (n°2026-06) portant sur la création de la commission permanente et la désignation de ses membres, à savoir :

- DUPUY Aurélien
- GORNET Audrey
- LACOSTE Christine
- PAUSÉ Johanne
- DURIER Marie-Françoise
- LABRUYERE Martine
- LEMIRE Claudine
- OUSTY Marie-Thérèse

Considérant que M. le Président est Président de droit des commissions, et que la commission peut désigner le Vice-Président, la Vice-Présidente déléguée,

Considérant la démission de Mme Audrey GORNET de son mandat de Conseillère Municipale et de droit membre du conseil d'administration du CCAS, par courrier du 28 juillet 2026, reçu en Mairie le 3 août 2026,

Considérant qu'il convient de désigner un nouveau membre pour la Commission Permanente, afin de remplacer Mme Audrey GORNET en raison de sa démission,

Considérant la candidature de Mme Élodie AMARDEIL proposée par le groupe "Fonsorbes Rassemblée, Fonsorbes en Mieux !",

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir au sein de la commission permanente,

Monsieur le Président propose à l'Assemblée **la nouvelle** composition de la commission permanente, comme suit :

- DUPUY Aurélien
- AMARDEIL Élodie
- LACOSTE Christine
- PAUSÉ Johanne
- DURIER Marie-Françoise
- LABRUYERE Martine
- LEMIRE Claudine
- OUSTY Marie-Thérèse

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 031-263103095-20260923-CCAS_2026_20-DE

Thème	5.2 – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES
Objet	**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Entendu l'exposé de Mr le Président et après en avoir délibéré,
le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents et représentés
DÉCIDE

Article 1 : d'approuver cette nouvelle composition de la Commission Permanente ayant pour mission l'instruction des demandes d'aides facultatives et leurs attributions.

Article 2 : la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

Article 3 : la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

Article 4 : la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du 23 septembre 2026.

Article 5 : la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

Article 6 : que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président et Madame la Vice-Présidente déléguée sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération, et à signer tous documents utiles à cet effet.

Monsieur le Maire,
Président du CCAS

Mathieu LAFOUX

CCAS DE FONSORBES

La Secrétaire de Séance

Martine LABRUYERE

Délibération publiée sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*02/10/2026*
Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS du 23.09.2026 publié sur le site internet de la Mairie de Fonsorbes le	*02/10/2026*